

SARCELLES
2025

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 02.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 08 avril à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
04 avril 2025	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire. Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
04 avril 2025	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
En exercice	19
Présents	11
Votants	13

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Approbation du compte administratif 2024.

Après la sortie du Maire, Mme COMONT, qui préside la séance, présente et commente le compte administratif de la Commune émanant de la Trésorerie de Garges qui atteste des résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 4 503 006.20 Euros

Recettes : 5 103 590.66 Euros

Résultat de fonctionnement fin 2024 : 600 584.46 Euros

Excédent antérieur reporté : 103 224.62 Euros

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 703 809.08 Euros

En section d'investissement :

Dépenses : 4 440 711.51 Euros

Recettes : 6 392 913.29 Euros

Résultat d'investissement fin 2024 : 1 952 201.78 Euros

Excédent antérieur reporté : 433 250.51 Euros

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 2 385 452.29 Euros

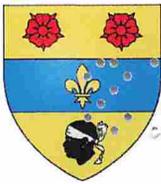
Résultat global de l'exercice 2024 :3 089 261.37 Euros

Transmise le

08 AVR. 2025

Affichée le

08 AVR. 2025



VILLE DE VEMARS

Le Maire s'étant retiré,

Sous la Présidence de Mme COMONT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif 2024 de la Commune tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier
V.O.